

CMCAS CLERMONT – LE PUY

Retour sur le Bureau du 14 novembre 2019

Déclaration du Président de notre CMCAS

Suite à la déclaration faite par la délégation CFDT au dernier Conseil d'Administration et au tract envoyé dans les services qui a suivi, 15 jours après, je ne peux pas rester sans réactions suite aux communications malveillantes faites par cette OS et il est de mon devoir de rétablir la vérité.

Je réaffirme haut et fort qu'aucun appel n'a été fait sous la pression par le personnel de la CMCAS, puisque la CMCAS n'a pas de personnel. Par contre, la CCAS a demandé à son personnel de faire une campagne d'appel sortant concernant le contrat CSMR, qui est je vous le rappelle, une Activité Sociale de la CCAS (cf Art.25 du Statut). De ce fait la CCAS se donne le droit comme toutes les autres Activités Sociales de prendre contact avec les bénéficiaires de ces dites activités. Le but de ces appels étant de vérifier et mettre à jour les données erronées qu'a transmises Energie Mutuelle à Solimut. Je parle notamment des résiliations illégales effectuées par Energie Mutuelle, justement sur des abus de faiblesse auprès de bénéficiaires âgés dont certains de notre CMCAS. Les fichiers utilisés pour cette campagne n'étant pas ceux de la CMCAS, mais ceux de la CCAS concernant l'Activité CSMR. J'ai appris cette campagne d'appel qu'après notre Conseil d'Administration de juillet et je juge que les propos portés à mon égard ne sont pas dignes et respectueux. De plus, faire passer la CMCAS pour un sous-traitant de la CCAS, c'est un comble.

Comme à son habitude, l'Organisation Syndicale CFDT préfère sortir les mots et les chiffres de leur contexte pour en faire des attaques et tromper le personnel. C'est pour ça qu'il est hors de question que je cautionne de telles pratiques honteuses et indignes.

A l'avenir, il vaudrait mieux que les membres de cette organisation syndicale qui siègent en bureau ou en Conseil d'administration de notre CMCAS suivent et rendent compte des débats ou des décisions au sein même de leur OS avant de nous attaquer sur des choses et des mots encore une fois sortis de leurs contextes ou infondés !

Infos diverses

. Un nouveau Lieu de Vie à Romagnat va voir le jour en 2020 grâce à l'implication de cinq collègues. La CMCAS va les aider à le faire vivre. Bravo et un grand merci à eux !

. Les travaux de mise aux normes handicap avancent dans notre patrimoine CMCAS, ceux-ci devront être terminés fin 2020.

. Appel aux bénévoles, vous souhaitez vous investir dans votre SLVie ou au niveau de Groupes Projets (Jeunesse, jeunes,...) n'hésitez pas à contacter votre SLVie ou la CMCAS nous ferons suivre l'info aux référents des lieux de vie, Merci d'avance !

Suivi du calendrier

Un retour sur les activités et les rencontres déroulées depuis le 02/09/19 a été présenté aux membres du bureau présents.

Le projet de la S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) du Monastier-sur-Gazeille a été encore une fois évoqué, celui-ci avance il sera présenté au CA de la CCAS le 12 décembre prochain, la validation du lancement de la mise place prévue courant 2020.

Pour rappel, d'après la CFDT nous n'avons jamais parlé du projet de SCIC du Monastier à la CMCAS (cf. le CA du 01/10/19). Nous tenons à rappeler qu'aux bureaux du 27/02/18; du 29/04/19 et du 04/06/19 le projet SCIC a été évoqué et leur représentant était présent !

Budget CMCAS 2019

Le Bureau a validé à l'unanimité le Budget Complémentaire n°3 pour l'année 2019. Une réaffectation de 25498.59€ suite à la vente de véhicules, aux loyers perçus, etc, a été réinjectée dans le budget pour le fonctionnement et les activités des bénéficiaires de notre CMCAS.

Charges administratives 2020

Le Bureau a validé à l'unanimité la répartition des charges administratives entre la CMCAS et la CCAS pour l'année 2020. Le montant des charges administratives s'élève à 97730€ réparties à hauteur de 60% pour la CCAS soit 65970€ et à hauteur de 40% pour la CMCAS soit 31760€.

G.T. Moyen Bénévoles et Immobilier

Le Bureau a validé à l'unanimité la proposition de la CFDT de rajouter 2 membres de cette OS au sein du Groupe de Travail.

Pour rappel suite à la signature par certaines Organisations Syndicales de l'accord sur les Moyens Bénévoles et Immobilier, au projet de déménagement du site de Châteaudun en 2022 et au choix d'ENEDIS de vendre l'antenne du Puy, ce Groupe travaille sur des propositions pour futures implantations de nos deux antennes.